

ACCUEIL TEMPORAIRE « LE RELAIS »



SOMMAIRE

I. ELEMENTS DE CONTEXTE	3
A. Organisme gestionnaire	3
1. Histoire et projet de l'association ETAI	3
2. Fiche d'identification de l'ETAI	6
B. Eléments du projet d'établissement site de Choisy-le-Roi.....	6
1. Le projet	6
2. L'architecture	9
3. La fiche d'identification	12
4. Les missions	13
5. Populations et activités	15
i. Les bénéficiaires.....	15
a. Admissions et sorties.....	15
b. Caractéristiques et évolutions de la population accueillie.....	16
c. Typologie des personnes accueillies dans le cadre d'un accueil en urgence:.....	16
ii. Les activités et projets en 2018.....	17
6. Poursuite de l'évaluation interne : La Démarche Qualité.....	18
7. Perspectives d'amélioration	19
8. Le personnel en 2018.....	22
C. Eléments du projet d'établissement site du Kremlin-Bicêtre.....	22
1. Les bénéficiaires	22
a. Admissions et sorties.....	22
b. Caractéristiques et évolutions de la population accueillie.....	24
c. Typologie des personnes accueillies dans le cadre d'un accueil en urgence :.....	24
2. Les activités et projets en 2018	24

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

A. Organisme gestionnaire

1. Histoire et projet de l'association ETAI

L'association ETAI puise ses origines auprès de parents d'enfants en situation de handicap mental qui ont décidé de se réunir pour dépasser les difficultés d'accueil et d'accompagnement. Unis dans une même volonté et détermination, ces parents fonderont, en 1963, une association, l'ETAI : Entraide, Travail, Accompagnement et Insertion de la personne en situation de handicap.

Le premier établissement créé dans ce cadre est donc un Centre d'Assistance par le Travail, qui deviendra par la suite Centre d'Aide par le Travail suite à son transfert sur la commune du Kremlin-Bicêtre trois ans plus tard.

Préoccupée par le devenir des adultes accueillis, l'Association a progressivement réfléchi et proposé, en 1994, la mise en place d'un service socio-éducatif, en vue de prendre en compte les besoins de la personne dans sa globalité et non plus uniquement le champ professionnel. Dès lors un Atelier Protégé verra le jour en 1999, destiné aux personnes pouvant envisager une évolution professionnelle sans toutefois rejoindre le milieu ordinaire.

Toujours animée par ce souci de proposer une réponse adaptée aux besoins évolutifs des adultes accompagnés (notamment dans le domaine de l'hébergement), l'Association se dotera, en 2002, d'un ensemble résidentiel comprenant un Accueil de Jour, un Foyer de Vie et un Foyer d'Hébergement.

Un Service d'Accueil Temporaire et un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S) viendront en 2007 compléter les réponses proposées par l'Association, tandis que le CAT originel (devenu entretemps ESAT) s'implantera sur la commune de Villejuif.

En mai 2010, suite à la demande du Conseil Général du Val de Marne et de l'Agence Régionale de la Santé, l'association ETAI accepte la reprise et la gestion d'établissements d'une autre association, l'AFAIM, implantée sur le même département, ainsi que la prise en charge des 464 usagers accueillis. Le transfert officiel des établissements dévolus a été authentifié le 31 janvier 2013.

L'Association E.T.A.I s'inscrit aujourd'hui dans une démarche de consolidation et de fédération de ses établissements et services, ainsi que dans une mutualisation des pratiques et des moyens. Elle veille, fidèle à ses engagements initiaux, à améliorer et accompagner les pratiques des professionnels dans leurs fonctions, mais aussi dans l'évolution des modes d'accompagnement et de prise en charge des personnes accueillis. Pour ce faire, et conformément aux exigences légales, elle s'est lancée en 2013 dans une démarche d'évaluation interne, grâce à la mobilisation des équipes professionnelles. Cette dynamique est un préalable à la mise en route de l'évaluation externe et s'inscrit dans une volonté

d'amélioration continue de la qualité, au même titre que, dans la reprise et la réécriture de ses projets d'établissements.

De manière générale, dans l'application des principes républicains d'égalité et de laïcité, et du respect de chacun, l'Association E.T.A.I se donne pour but principal la prise en charge globale des personnes en situation de handicap. Sa vocation est de rechercher et de développer les potentialités de chacun, tout au long des parcours de vie. Pour cela elle s'engage et milite « à aider, promouvoir ou créer, en accord avec les organismes publics ou privés, toutes les réalisations susceptibles de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la société.» Ses missions sont ainsi de favoriser l'autonomie des personnes qu'elle accompagne, et de garantir leur émancipation et leur auto-détermination, tout en veillant et assurant leur protection et sécurité. Cette volonté de promouvoir la bienveillance et le bien être de chacun s'articule au travers d'une action permanente et engagée, afin de rendre l'environnement favorable pour la personne accueillie et de répondre continuellement à ses besoins, ses envies et ses projets.

Par conséquent, l'E.T.A.I s'engage à « offrir un projet de vie individualisé » pour chacune des personnes accueillies dans ses établissements. Ce projet concerne aussi bien le travail, le logement, les loisirs, la santé et les perspectives de retraite.

Ainsi depuis sa création, en 1963, l'Association E.T.A.I s'appuie sur ses deux piliers, fondements de toutes ses actions, à savoir: la reconnaissance de la citoyenneté chez chaque personne en situation de handicap. En effet, «la personne handicapée mentale est un citoyen à part entière, et dont la dignité est primordiale. Elle ne peut de fait être confiné dans un monde à part du fait de sa fragilité, de sa sensibilité et de sa vulnérabilité.» Toutefois cette considération entraîne automatiquement la dimension continue et en perpétuel mouvement de chacun : «Il est reconnu ainsi à chaque adulte une capacité d'évolution. Les potentialités doivent de fait être mises en évidence plutôt que les difficultés, sans oublier cependant le handicap »

De fait, l'Association E.T.A.I est entièrement au service de la personne en situation de handicap, quel que soit ce dernier. Elle est à la fois acteur de terrain, engagée au quotidien dans la prise en compte et le respect de chacun, et militant, force de propositions et revendications sur le champ territorial.


De cette affirmation découle plusieurs principes :

- La place centrale de la personne, soutenue, accompagnée et considérée dans sa globalité, avec ses capacités et possibilités, à chaque étape de sa vie. La personne est actrice principale dans l'élaboration et la réalisation de son projet de vie.
- La position dynamique de l'Association, tant dans l'anticipation et la conception de solutions adaptées, innovantes et évolutives en fonction des personnes accueillies.
- La volonté de développer toujours davantage la diversité de ses établissements, et ce pour proposer une gamme étendue d'offres variées selon les personnes et leurs besoins.
- L'affirmation et la considération de la personne dans sa citoyenneté et le souci de garantir, en toute occasion, le respect de ses droits et de sa dignité dans la Cité, la « res publica » (la chose publique).

Par conséquent l'Association E.T.A.I vise à mettre en œuvre les moyens appropriés pour prendre en charge les personnes qu'elle rencontre et accompagne, et donc à leur offrir l'accompagnement et le soutien global et personnalisé pour leur épanouissement et insertion sociale. « Elle milite et s'engage à aider, promouvoir, créer en plein accord avec les organismes publics ou privés, toutes les réalisations susceptibles de favoriser l'inclusion des personnes en situation d'handicap au sein de la société. Elle promeut les valeurs d'émancipation, de protection et de bienveillance chez chaque personne rencontrée, tout en veillant à garantir l'accompagnement de chaque professionnel dans ses fonctions.»

L'Accueil Temporaire « Le relais » s'appuie pleinement sur le projet associatif et son projet d'établissement s'inscrit dans la droite lignée du projet associatif, de ses missions et des valeurs portées. Ce projet prône les vertus d'un accompagnement soutenant et développant la responsabilisation des usagers, la favorisation de leur autonomie et de leur inclusion sociale, l'assurance de leur sécurité et de porter attention à toute forme de maltraitance.

2. Fiche d'identification de l'ETAI

Raison Sociale du Service	ETAI 
Adresse	18 rue du Docteur Roux, 94 600 Choisy Le Roi
Téléphone/Fax/Mail	Tel: 01 45 73 32 32 Fax: 01 45 73 32 58 Mail : association@etai.asso.fr

B. Eléments du projet d'établissement site de Choisy-le-Roi

1. Le projet

L'Accueil Temporaire « Le Relais », accueille des personnes en situation de handicap, (déficience et maladie mentale) habitant le Val de Marne, détentrice d'une orientation en cours de validité délivrée par la C.D.A.P.H. Il est un des nombreux établissements, services gérés par l'Association E.T.A.I, spécialisée dans l'accompagnement social et médico-social des personnes en situation de handicap.

En ce sens, l'Accueil Temporaire est une modalité de prise en charge qui concourt à l'organisation des projets individualisés instaurés par la Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Pour répondre à sa mission, ce service à part entière est placé sous la responsabilité d'un chef de service et dispose de sa propre équipe pluridisciplinaire.

L'Accueil Temporaire est composé de 12 places en internat.

« Le Relais » a pour but d'accueillir, favoriser et protéger l'expression de la volonté et le désir des résidents. Nous veillons à ce que notre service d'Accueil Temporaire soit un lieu de vie avant un lieu de soin.

Au préalable d'une description spécifique des missions du « Relais » de l'E.T.A.I, il est important de souligner le décret du 17 mars 2004 relatif à l'Accueil Temporaire. Ce décret a permis de reconnaître, promouvoir et développer, au niveau national, un mode d'accompagnement innovant pour les personnes âgées comme pour les personnes handicapées. De fait, il a ainsi été reconnu que ce type de service « s'adresse aux personnes handicapées de tous âges et aux personnes âgées et s'entend comme un accueil organisé pour une durée limitée, le cas échéant sur un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement, y compris en accueil de jour. »

L'Accueil Temporaire vise donc à développer ou maintenir les acquis et l'autonomie de la personne accueillie et faciliter ou préserver son intégration sociale.

L'Accueil Temporaire peut être organisé en complément des prises en charge habituelles en établissements et services, qu'il s'agisse d'établissements de santé au sens de l'article L. 6111-2 du code de la santé publique ou d'établissements sociaux ou médico-sociaux au sens de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles. »

Le décret développe ensuite les missions visées par l'accueil temporaire, qui consistent, selon les cas : « à organiser, pour les intéressés, des périodes de répit ou des périodes de transition entre deux prises en charge, des réponses à une interruption momentanée de prise en charge ou une réponse adaptée à une modification ponctuelle ou momentanée de leurs besoins ou à une situation d'urgence; ou à organiser, pour l'entourage, des périodes de répit ou à relayer, en cas de besoin, les interventions des professionnels des établissements et services ou des aidants familiaux, bénévoles ou professionnels, assurant habituellement l'accompagnement ou la prise en charge. »

La circulaire de 2005 va venir expliciter par la suite le bien-fondé, rôles et fondements d'un tel dispositif, mettant en avant les conclusions du Groupe de Réflexion pour l'Accueil Temporaire des personnes en situation d'Handicap (G.R.A.T.H).

« Le Relais » de l'E.T.A.I accueille et accompagne des personnes en situation de handicap (déficience et maladie mentale) et qui ont été orientées en Accueil Temporaire par la M.D.P.H (sur décision de la C.D.A.P.H). Nos modalités d'accueil se répartissent en deux axes majeurs :

- l'accueil temporaire, au sens classique tel qu'il a été défini et précisé par la circulaire du 2005 ;
- l'accueil temporaire, dans un contexte d'urgence, souvent lié à une rupture d'hébergement.

Dans le premier cas, l'Accueil Temporaire se décline sous la forme d'un accueil en internat. Il peut proposer un temps de répit ponctuel ou répété (pour la personne elle-même, son entourage familial, son environnement institutionnel), voire de distanciation et de séparation avec le milieu familial, voire de transition entre deux temps institutionnels. D'autre part, il peut permettre également à la personne accueillie d'aborder une première expérience avec un rythme de vie en collectivité, au sein d'une institution. Ce(s) séjour(s) programmés, et qui peuvent se dérouler de manière séquentielle, concourent en outre à une évaluation des potentialités de la personne accueillie dans la mise en œuvre de son projet global. Ils viennent nourrir sa réflexion, et celle de ses accompagnants (familiaux et institutionnels), dans l'élaboration ou la mise en œuvre de son projet. Dans ce sens, le service d'Accueil Temporaire se situe comme un acteur, un partenaire, un outil, un point d'appui pour la personne accueillie dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet, tout en lui assurant confort et sécurité. Il peut ainsi notamment proposer aux personnes porteuses d'une notification d'orientation en F.H, et inscrites dans un projet (à plus ou moins long terme) de candidater sur une place pérenne en F.H de découvrir et se « confronter » à cette orientation selon trois degrés d'accueil :

- Le F.H dit « classique », dans un accueil en chambre individuelle mais une dynamique plutôt collective ;

- Le F.H dit « appartement partagé », pour des personnes en capacité à évoluer dans un cadre plus autonome, et sous un mode de cohabitation au sein d'un espace de type appartement ;

L'Accueil Temporaire a, en outre, la capacité et la mission de répondre aux situations qualifiées d'urgence, notamment dû à une situation d'impossibilité de maintien de la personne au sein de son milieu habituel (dû fait de rupture, deuil, expulsion). Notre service peut donc être sollicité par la personne, son entourage, son représentant légal et/ou un partenaire institutionnel pour permettre et proposer un hébergement, avec la volonté et la mission d'identifier, d'élaborer et d'animer un projet de vie autour et avec la personne accueillie dans un tel contexte. Il assure et permet à la personne accueillie non seulement, un temps de répit mais aussi et surtout un temps d'élaboration de son projet d'orientation et/ou de réorientation.

En avril 2018, les Accueils Temporaire de Choisy Le Roi et du Kremlin Bicêtre ont été scindé en deux entités autonome. Cette nouvelle organisation permet de recentrer le fonctionnement organisationnel dans une logique de site.

2. L'architecture

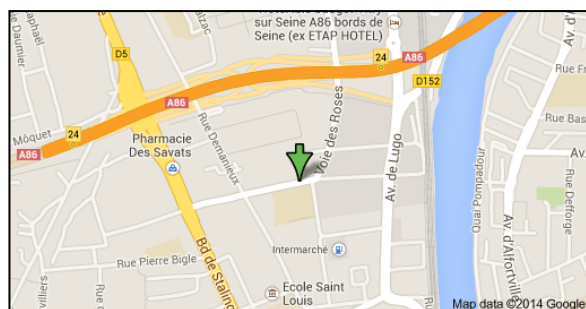
L'accueil temporaire est situé proche de l'A86 (sortie 24), ainsi que de la gare RER de Choisy-Le-Roi, accessible en moins de 10 minutes à pied. Le Relais de l'Etai est proche du centre-ville, proche d'un hôpital (Albert Chenevier-Henri Mondor) et offre de nombreuses possibilités de sorties, activités et balades.



RER C Choisy le Roi



Bus : 183. Arrêt « Docteur Roux »



L'accueil:



« Le Relais » de l'E.T.A.I se situe au 18 rue du Docteur Roux à Choisy-Le-Roi. Assurer une « vie de qualité » aux résidents passe d'abord par une conception architecturale centrée autour de la personne, dans le souci du respect de ses besoins. « Le Relais » est donc adapté et adaptable.



Le « Relais » de l'E.T.A.I, est conçu pour accueillir 12 personnes adultes en situation de handicap. L'architecture a été pensée pour permettre à chaque personne accueillie de pouvoir se repérer aisément.

Le service d'Accueil Temporaire est intégré au sein du site de Choisy (qui comprend le Foyer d'Hébergement « Marius et Odile Bouissou » ; le Foyer d'Accueil Médicalisé « Michel Valette » ; le Foyer d'Accueil Médicalisé « Val d'ETAI » et le Centre d'Accueil de Jour « les Jardins de Choisy ») comme suit :

- Au RDC :
 - ✓ L'espace administratif
 - Les bureaux du Directeur, du Directeur Adjoint, de l'Assistante de Direction
 - L'accueil/secrétariat
 - ✓ L'espace du personnel
 - La cafétéria
 - La salle à manger
 - ✓ L'espace soins
 - L'infirmierie
 - La réserve des médicaments
 - Le bureau des Psychologues
 - ✓ L'espace socio-éducatif
 - Le bureau des Chefs de Service
 - Le bureau des Accompagnants
 - ✓ Les espaces de vie communs
 - Deux salles à manger
 - L'espace d'accueil des familles
 - La salle polyvalente
 - L'espace détente

- Aux étages :

3 étages offrant un accueil permanent ou temporaire pour un total de 52 chambres individuelles et leurs salles de bain individuelles, une salle de bain thérapeutique, un espace commun (salon, salle à manger, espace télé, une terrasse) et des locaux de service.

Six chambres sont dédiées à l'accueil temporaire au 2^{ème} étage du Foyer d'Hébergement.

- Au sous-sol :
 - Un accueil de jour
 - Des salles d'activités et de sport
 - La Lingerie
 - Les cuisines
 - La salle des archives
 - Le local technique
 - La chaufferie
 - La bagagerie
 - L'atelier d'entretien

- Les appartements :

Depuis mai 2015, l'accueil temporaire bénéficie d'un lieu spécifique, avec la création de six chambres individuelles avec salle de bain, attenante à une cuisine et un lieu d'espace collectif



- Les aménagements extérieurs

Autour de l'établissement, se trouve un jardin extérieur fleuri et arboré dans lequel des bancs ont été disposés de façon à le rendre agréable et convivial, mais également des espaces fumeurs.

3. La fiche d'identification

Raison Sociale du Service	ETAI
Code FINESS	94 001 0838
Adresse	18 rue du Docteur Roux 94600 Choisy-Le-Roi
Téléphone/Fax/Mail	Tel: 01 45 73 32 32 Fax: 01 45 73 32 58
Directeur	Mr Nicolas PEPIN
Identification du propriétaire des locaux	

4. Les missions

La personne accueillie au sein du service d'Accueil Temporaire est pleinement considérée comme un citoyen à part entière, accueillie avec ses potentialités et ses difficultés. La personne en situation de handicap est une personne à part entière et il est reconnu à chacun une capacité d'évolution. Les valeurs associatives transparaissent dans la reconnaissance de la place centrale de la personne. Tous les collaborateurs de ce service sont, de fait, à l'écoute et répondent aux besoins et aux attentes des personnes accueillies ainsi que de leurs familles. Des temps de rencontre, de présentation, de concertations entre membres de l'équipe, résidents, et famille permettent d'adapter au mieux la prestation, et de dessiner le projet d'accompagnement personnalisé. L'équipe a constamment pour projet de « maintenir le bénéficiaire au centre des réflexions » afin que l'organisation du service, l'accompagnement soit le résultat de la recherche du bien être des personnes accueillies. La participation, l'expression et les souhaits des personnes accueillies occupent une place importante tant sur le plan d'un accompagnement individuel que collectif. Une attention plus particulière est portée sur l'autonomie et l'émancipation de chaque adulte accueilli.

« Le Relais » de l'E.T.A.I constitue, pour quelques mois ou de manière séquencée, un lieu d'habitation, un espace personnel distingué du cadre habituel. Il est conçu comme un lieu où l'on favorise le bien être, la qualité de vie, où les personnes découvrent parfois pour la première fois la notion d'espace privatif, développant un sentiment de « **chez soi** ». La conception qui consiste à affirmer qu'ils sont « **chez eux** » trouve sa limite dans le fait qu'ils soient aussi « **chez nous** » en tant qu'institution. Cette conception implique un respect de l'intimité de chaque résident dans la limite d'une tolérance collective et institutionnelle.

Pour cela, l'équipe s'attache à mettre en œuvre les principes suivants, sur lesquels la philosophie de son projet repose :

- Considérer la personne comme sujet, comme être de désir, ce qui implique de prendre en compte ses besoins spécifiques et ses aspirations, favoriser sa liberté de choix, notamment en lui offrant de réelles alternatives adaptées à sa situation ;
- Travailler à partir de ses capacités et potentiels d'évolution et non de ses limites et incapacités, sans pour autant les occulter.

Chaque individu accueilli a une personnalité propre, une histoire, des capacités d'épanouissement, mais aussi des limites qu'il faut repérer pour pouvoir agir, avec elle, de manière adaptée et lui permettre son épanouissement.

« Le Relais » de l'E.T.A.I étant un habitat, un lieu de vie, il favorise un mieux-être individuel et social, tant au niveau psychologique, qu'affectif, corporel et physique.

La recherche de ce mieux-être est individualisée, personnalisée, et tiend compte de l'histoire et des capacités de chaque bénéficiaire. Cet accompagnement individualisé se traduit par le projet personnalisé d'accompagnement du bénéficiaire.

Enfin, l'habitat constitue un endroit sécurisant et protecteur, où la personne saura trouver ses repères autant que se mobiliser, afin de l'amener vers une vie aussi autonome que possible.

5. Populations et activités

i. Les bénéficiaires

a. Admissions et sorties

Séjours réalisés dans le cadre de l'Accueil Temporaire :

Le dispositif propose 12 places, pour l'accueil d'urgence et les accueils séquentiels. Lorsqu'il ne s'agit pas de trouver une orientation, le service peut être mobilisé dans la limite de 90 jours par an pour construire un projet qui complète des accompagnements en cours.

Ces 90 jours par an équivalent à peu près à deux jours par semaine de prise en charge si l'on prend en compte une interruption des accompagnements un mois l'été.

19 personnes ont séjournées à l'Accueil Temporaire en 2018, pour une durée d'accueil allant de quelques jours à 12 mois, selon les personnes et les situations.

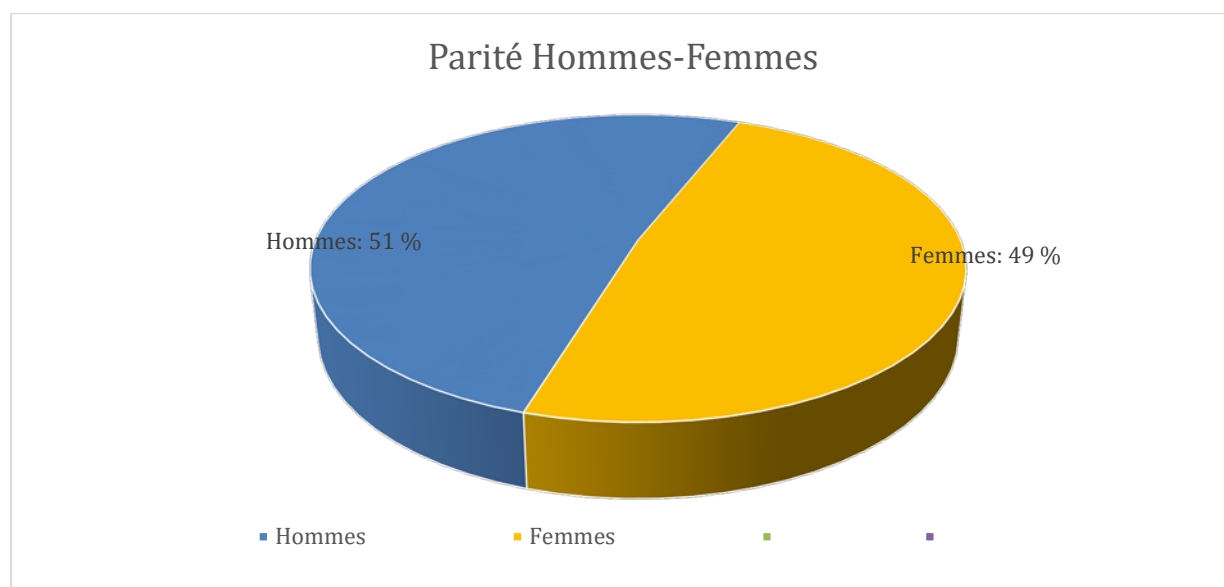
Le taux d'occupation a été de 62 %. Celui-ci s'explique par une baisse d'activité durant les mois d'août à novembre, en lien avec un travail partenariale moins dense et un nombre de candidature moins important. Un regain d'activité a pu être observé durant le mois de décembre.

Durant l'année 2018, 79 % des personnes ont été accueillies dans des situations d'urgence, 21 % dans le cadre d'accueil séquentiel. La capacité à pouvoir accueillir des publics en situation d'urgence est un caractère déterminant en matière d'utilité sociale. Ce dispositif innovant et singulier dans le département, trouve reconnaissance et légitimité auprès de nos partenaires. Il propose une offre adaptée, face à des besoins non-pourvus et des demandes en augmentation.

b. Caractéristiques et évolutions de la population accueillie

Les 19 personnes accueillies en 2018 ont toutes été en provenance du Val de Marne

Parité hommes / femmes



Où l'on observe que les candidatures à l'AT sont autant masculine que féminine.

c. Typologie des personnes accueillies dans le cadre d'un accueil en urgence:

Le service possède la spécificité, reconnue et validée par le Conseil Départemental, de pouvoir accueillir, héberger et orienter des personnes en situation de handicap en situation d'urgence (le critère retenu classiquement est la rupture temporaire ou définitive d'hébergement).

Durant l'année 2018, le Relais a pris en charge 15 personnes en urgence, soit 79 % des personnes accueillies. Nous notons que les situations conflictuelles, de violence et/ou de privations de droits ou privations de droit dans la sphère familiale ou domestique priment aujourd'hui dans les motifs pour lesquels les candidats nous sont adressés par les services sociaux et/ou les ESAT.

Les années précédentes, c'est la disparition brutale d'un parent, ou son hospitalisation, qui rendait impossible le maintien à domicile de la personne en situation de handicap.

ii. Les activités et projets en 2018



Les personnes accueillies à l'Accueil Temporaire sont majoritairement inscrites dans une dynamique de travail ou d'activités de jour ; c'est principalement le week-end que les ateliers et les activités sont mis en place.

En 2018, plusieurs ateliers et activités ont été menées de façon régulière.

- Sensibilisation à l'environnement, à l'écologie et à la nature :
 - Jardinage et cueillette, promenade dans différents parcs et forêts.
- Activité de loisirs et de divertissement :
 - Karting, bowling, karaokés.
- Découverte du patrimoine et des pratiques culturelles :
 - Cinéma et débat, visite de musées et expositions, visite de châteaux.
- Atelier thématique de sensibilisation, formation et prévention :
 - Intervention du Crips (Le Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes) sur la question de la vie affective et de la sexualité.

- Sensibilisation à la préparation de repas équilibré, à partir de l'élaboration d'un repas convivial hebdomadaire.

Les réunions d'expression des résidents permettent de discuter des souhaits d'amélioration du quotidien. Egalement ces réunions d'expression ont nourri des échanges sur les ateliers et les sorties proposés.

Afin de faire participer les bénéficiaires dans l'organisation de la vie collective, les résidents participent aux choix des menus dans la vie quotidienne pour ce qui est de la gestion des repas sur le dispositif des appartements. Sur la partie collective, un repas est confectionné une fois par semaine avec, à tour de rôle, une personne chargée des menus, accompagné par l'équipe éducative.

6. Poursuite de l'évaluation interne : La Démarche Qualité

Dans la suite de l'évaluation interne initiée en 2013, nous avons poursuivi les pistes d'amélioration de la qualité du service rendu aux bénéficiaires, selon différents axes ou thèmes de travail déjà engagés l'année précédente :

- Axe 1 : Personnaliser l'accompagnement de la personne accueillie
- Axe 2 : Optimiser les conditions environnementales

Axe 1 : Objectif générique : améliorer l'accueil des personnes

En 2018, une mise à jour d'une partie des outils de la loi 2002-2 a été effectuée.

Le livret d'accueil a été retravaillé en équipe. Il permet d'accueillir les nouveaux arrivants avec un document plus précis, favorisant son intégration sur le site. Il s'agit par ailleurs d'un point d'appui présentant les règles de fonctionnement, qui apparaît structurant et contenant pour les personnes hébergées.

De même, le règlement de fonctionnement a été complété. Il est totalement en conformité. Systématiquement lu dans son intégralité, expliqué dans sa totalité, il est remis à chaque bénéficiaire dans la semaine qui suit son arrivée.

Enfin, le contenu de la plaquette de présentation du service a été réactualisé.

Des réunions d'expression trimestrielles des bénéficiaires en présence du directeur ce sont poursuivies. Nous continuons à favoriser ainsi l'expression des personnes accueillies en l'absence d'instance « Conseil de la Vie Sociale » sur le service tout en favorisant la vie démocratique. La dynamique doit se poursuivre pour mettre au cœur de la vie institutionnelle l'expression des bénéficiaires. Cela requiert bien sur une participation des bénéficiaires, une préparation des réunions avec l'accompagnement des professionnels et un suivi en aval des décisions ou orientations retenues.

Axe 2 : Objectif générique : Maitrise de l'environnement professionnel.

Le Relais, de par sa triple mission (Accueil, évaluation et orientation) se doit de rester en phase avec l'environnement et de le maîtriser. Les partenaires sont multiples et à chaque fois nouveaux en fonction des accueils. De nombreuses réunions partenariales sont organisées tout au long de l'année : synthèses, bilans ou présentations par différents services de personnes désireuses de recourir dans leur projet de vie à l'accueil temporaire. Par ailleurs, équipe éducative a pu participer à un temps de formation organisé par Lumi (l'Unité Mobile d'Intervention) sur la sensibilisation à l'autisme.

Au niveau associatif, l'Accueil Temporaire s'est regroupé au sein d'un pôle « orientation et évaluation » en septembre 2018. Ce dispositif a été initié sous la forme d'une nouvelle organisation. L'Accueil de Jour, l'Accueil Temporaire, le SAVS et le dispositif Etap de l'association se retrouvent au sein d'un même pôle, ceci afin de créer des transversalités.

Cette organisation permet de développer une plus grande complémentarité entre 4 services de l'Etat. Chaque service dispose d'une expertise et d'un savoir-faire qui peut être mutualisé pour l'accomplissement des projets de chaque entité.

Sous la responsabilité du directeur de site, la responsable de ce pôle a pour mission d'apporter une vision globale des prestations proposées, en adéquation avec les besoins des bénéficiaires.

Cette structuration permet de mutualiser l'offre de service, d'être au plus près des aspirations des personnes accueillies et d'accompagner au mieux le projet de vie. En s'appuyant sur le panel d'activité que proposent ces différents services, le pôle a pour objectif de proposer une évaluation avec des préconisations en termes d'hébergement, de parcours professionnel ou de dispositifs de droit commun pour un maintien dans leur environnement des personnes accueillies en accueil de jour.

7. Perspectives d'amélioration

Nous maintenons pour 2019 le cap des préconisations élaborées en lien avec une inspection du service réalisée en septembre 2017. Cette inspection de l'autorité de contrôle met en évidence plusieurs domaines d'amélioration auxquels la direction et les équipes s'appliquent à répondre :

L'habitat : l'amélioration des conditions d'hébergement, avec par exemple la rénovation de la cuisine collective sur les appartements.

L'accompagnement éducatif : avec des actions qui visent à renforcer l'accompagnement éducatif dans l'entretien du lieu de vie des personnes accueillies.

D'autres part, des sorties et des activités de loisirs le week-end en lien avec le projet des personnes accueillies seront réalisées.

La recherche et l'ouverture aux pratiques culturelle et artistique de proximité vont être déployé.

Des soirées thématiques vont de nouveau être initiée, notamment avec les partenaires du Crips (Le Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes), une diététicienne...

L'information aux bénéficiaires : elle a été améliorée avec l'affichage des activités retenues et des menus établis par les bénéficiaires sur les appartements. Elle est à poursuivre en organisant des rendez-vous mensuels pour faire le point sur la prise en charge des hébergés.

Une mise à jour des projets individuels : la procédure et les outils élaborés en 2017 permettent d'obtenir une meilleure traçabilité pour la réalisation des projets personnalisés. Des outils de reporting viendront compléter les outils existant permettant d'assurer l'implication des personnes concernées.

Une meilleure efficience et rapidité dans la recherche de structures pérennes pour les personnes accueillies en urgence :

Cette recherche doit en effet pouvoir être plus efficiente, mais elle ne saurait se passer d'une évaluation préalable des capacités et des souhaits des personnes. Or, si elle ne pose pas de difficultés particulières pour ce qui est des orientations en Foyer d'Hébergement au regard des places disponibles dans le département, elle pose plus de difficultés pour d'autres orientations en fonction des problématiques des personnes et des ressources de l'environnement. Il est important de rappeler que le service accueille des personnes qui rentrent dans les critères de l'urgence, mais les situations mêlent des problématiques de différents ordres, sociales et médicales entre autres. Le service, n'étant pas médicalisé doit pouvoir mieux évaluer en amont si elle peut répondre aux demandes, notamment au regard des partenariats possibles.

Or la tendance actuelle dans les candidatures est surtout orientée vers l'accueil de personnes souffrant de troubles psychiques et ayant déjà eu un parcours souvent chaotique dans le secteur. Ce qui peut compliquer les orientations possibles au regard aussi des ressources existantes dans l'environnement.

En s'appuyant sur le panel d'activité que proposent les différents services regroupés au sein du pôle « orientation et évaluation », des passerelles pourront être activés afin d'évaluer avec le bénéficiaire la faisabilité du projet à un instant T.

Les équipes seront amenées à se rencontrer et ainsi améliorer leurs pratiques en croisant les regards comme sur le projet d'accompagnement personnalisé ou en étoffant leurs connaissances sur les différents services existants sur le territoire et qui répondent aux besoins des personnes accueillies (Handipsy par exemple).

Une autre piste d'amélioration consiste à promouvoir un partenariat plus actif avec la MDPH, notamment pour obtenir les orientations administratives nécessaires pour mettre en œuvre les projets des personnes.

La reprise du dispositif de l'analyse de la pratique, en lien avec un intervenant de l'Ecole Des Parents et des Educateurs d'Ile de France. Ces groupes apportent des éclairages, des éléments de compréhension, une mise à distance professionnelle favorable à une meilleure connaissance des personnes accueillies.

8. Le personnel en 2018

- Personnel :

Une équipe pluridisciplinaire accompagne les personnes accueillies au sein du service avec un chef de service dédié à l'accompagnement de l'équipe.

L'équipe éducative est composée de 8 accompagnants: 2 AMP, 3 accompagnants, et 3 éducatrices spécialisées. Comme l'année passée trois membres de l'équipe globale ne sont pas diplômés, mais bénéficient d'équivalence et de formations continues.

Une psychologue déjà en poste l'année passée intervient sur le service pour 0,30 ETP.

C. Éléments du projet d'établissement site du Kremlin-Bicêtre

1. Les bénéficiaires

a. Admissions et sorties

Séjours réalisés dans le cadre de l'Accueil Temporaire :

Les demandes, et les séjours réalisés en accueil temporaire s'inscrivent dans des tendances ; afin de les apprécier, il convient de rappeler que le service «Le Relais » est une entité à part entière mais ce service est réparti sur deux sites qui offrent chacun des spécificités différentes :

- Choisy Le Roi propose 12 places, pour l'accueil d'urgence et les orientations Foyer d'Hébergement
- Le Kremlin Bicêtre offre 6 places, 3 en foyer de vie à temps complet, 2 en Foyer de Vie au cours de la journée, et 1 en Foyer d'Hébergement.

Les séjours en Foyer de Vie

Les séjours réalisés sont encore pour l'année passée très majoritairement de type « Foyer de Vie, à temps complet », donc réalisés sur le site du Kremlin Bicêtre ; ils ont concerné 29

personnes (31 l'année passée) pour des séjours de 2 à 3 semaines, réalisés en une ou plusieurs fois, avec parfois une programmation à l'année, en fonction du projet de la personne, des aidants familiaux soutenus par les partenaires.

Nous notons cette année deux tendances :

- une forte augmentation d'une part du nombre de demandes de séjour de répit pour des aidants familiaux par rapport à l'année passée pour des familles dont les enfants/parents sont usagers du service d'accueil de jour « Les jardins du Kremlin Bicêtre ». Les séjours sont aussi à la demande des bénéficiaires et nous satisfont aussi leur besoin de souffler en dehors de la famille. L'année passée 12 familles avaient recours au service. En 2017, elles étaient 10 à le solliciter, mais de façon plus régulière.
- Une demande accentuée d'accueils séquentiels, de personnes résidents pour la plupart dans le Val de Marne, avec une planification à l'année de plusieurs séjours pour des personnes. Celles-ci sont généralement « habituées » depuis de nombreuses années à venir sur le site pour ces séjours en hébergement.

Dans un souci de cohérence par rapport aux projets individuels des bénéficiaires de l'Accueil de jour, ces séjours permettent aussi de faire avancer les projets de réorientation des personnes parfois vieillissantes et en perte d'autonomie vers un accompagnement de type foyer de vie avec un respect plus important de leurs besoins, en terme de rythme de vie notamment. Le dispositif permet donc du répit mais est aussi un support et une préparation à des projets de réorientation.

Les séjours en Foyer d'hébergement

Le studio disponible sur le site du Kremlin Bicêtre pour ce type d'accueil a été dédié entièrement à un accueil de type foyer de vie afin de répondre à la demande.

Les accueils de Jours (ou foyer de vie au cours de la journée).

5 adultes (au lieu de 9 l'année passée) ont été accueillis en foyer de vie au cours de la journée sur le site.

3 ont été orientés par des IME du Val de Marne dans le cadre d'une découverte de ce type de structure et de préparation à une réorientation.

Lorsqu'il ne s'agit pas de trouver une orientation, le service peut être mobilisé dans la limite de 90 jours par an pour construire un projet qui complète des accompagnements en cours. Ces 90 jours par an équivalent à peu près à deux jours par semaine de prise en charge si l'on prend en compte une interruption des accompagnements un mois l'été.

b. Caractéristiques et évolutions de la population accueillie

Sur le site du Kremlin Bicêtre, 34 personnes ont été accueillies sur l'année 2018, avec ou sans hébergement.

L'Accueil Temporaire continue ainsi d'être attaché prioritairement aux besoins du territoire val de marnais. Il est bien repéré par les différents partenaires du département, bénéficiant d'une campagne de communication des années passées.

c. Typologie des personnes accueillies dans le cadre d'un accueil en urgence :

Le service possède la spécificité, reconnue et validée par le Conseil Départemental, de pouvoir accueillir, héberger et orienter des personnes en situation de handicap en situation d'urgence (le critère retenu classiquement est la rupture temporaire ou définitive d'hébergement).

Alors que les années passées, la disparition brutale d'un parent, ou son hospitalisation, rendant impossible le maintien à domicile de la personne en situation de handicap prévalait et ce parce que la personne n'avait pas acquis une autonomie suffisante dans la vie quotidienne.

Durant l'année 2018, nous avons travaillé activement avec un bénéficiaire des activités de jour du site du Kremlin Bicêtre, (se retrouvant sans titre de séjour et en souffrance au domicile familial), pour réaliser progressivement une admission en urgence. Après un accompagnement éducatif long avec ce bénéficiaire sur son projet de vie, il a pu intégrer de façon pérenne le Foyer de Vie du Kremlin Bicêtre.

2. Les activités et projets en 2018

Comme l'année passée, l'Accueil Temporaire du Kremlin Bicêtre a continué à proposer des activités et des ateliers dans la dynamique du site, c'est-à-dire en relation avec les autres services (Foyer de Vie et Accueil de Jour majoritairement). En ce sens il n'y a pas eu de mutualisation de l'offre des activités entre les deux équipes de l'accueil temporaire.

Afin de faire participer les bénéficiaires dans l'organisation de la vie collective, un repas communautaire est confectionné une fois par semaine (le mardi soir) avec, à tour de rôle, une personne chargée des menus, accompagnée par l'équipe éducative.

En 2018, plusieurs ateliers ont été mis en place de façon régulière :

- Cinéma et débat
- Piscine
- Visite de châteaux
- Visite de centres équestres

Sur le site du Kremlin Bicêtre, un atelier de médiation animale hebdomadaire a été mis en place par le service, regroupant des bénéficiaires de l'Accueil Temporaire et d'autres du Foyer de Vie. En effet, les activités de jour des bénéficiaires sont mutualisées sur le site et les personnes accueillies s'inscrivent dans un ensemble de propositions qui leurs sont présentées dès les premières rencontres dans le cadre de la procédure d'admission.

Chaque personne reçoit donc en début de séjour une proposition de planning écrit d'activités couvrant l'ensemble du séjour.

Cet atelier s'adresse à un groupe de 6 personnes en situation de handicap + une intervenante et un représentant du personnel de l'accueil temporaire et du foyer de vie.

Les objectifs de cette activité sont :

- La responsabilisation
- La socialisation
- L'estime de soi
- La gestion des angoisses
- La motricité
- Le bien-être



A la fin de chaque séance, un bilan est fait par l'intervenante et envoyé par mail. Cela nous permet d'avoir un suivi et ainsi de continuer l'évaluation des personnes accueillies.

Cette activité continue d'être reconduite car elle est très appréciée et réclamée par les résidents. De plus grâce aux évaluations, nous notons que ces séances ont de réelles bénéfices sur les résidents.

